

CONJOINT AIDANT

Par YBEL Posté le 09/05/2018 à 16h00

Conjoint aidant interlocuteur naturel des équipes soignantes.

Un statut aujourd'hui impossible dans le contexte de l'alcoolisme et de sa prise en charge.

Dès le début vous êtes convaincu d'impuissance « vous n'y pouvez rien ».

Vous n'êtes pas en mesure de comprendre quoi que ce soit du mal être de votre compagne.

La confidentialité et la nécessité du maintien à distance autant de certitudes affirmées qui vous laissent à l'écart du soin sans aucune information.

Avec le « bénéfice du doute » de votre toxicité, de votre complicité

Avec la certitude énoncée de votre codépendance vous voilà confirmé malade de son alcoolisme.
Et si votre rapport de couple lui-même était pathologique.

On vous exhorte à vous protéger, à protéger vos enfants, à vous faire aider, persuadé à juste titre du danger encouru par vous et votre famille.

Mais surtout confiant dans votre capacité d'initiative on vous dit bien fort « d'aller voir ailleurs ».

« L'absence d'explications génère de l'incompréhension » paroles du cadre soignant qui m'a remis le dossier de ma femme après son décès.

Je me dois de dire que l'accompagnement est indispensable, et que d'autres professionnels m'ont soutenu. Une femme médecin en particulier est venue à notre rencontre et m'a fourni explications et soutien.
Par ailleurs mes lectures sur le WEB (limitées aux sites francophones pas trop techniques) m'ont permis de me rendre compte de l'avancée des démarches systémiques et collaboratives dans d'autres pays